

Planification directrice des éoliennes: mise en consultation



Conférence de presse 7 mai 2012

- ▶ Mme Jacqueline de Quattro, cheffe du Département de la sécurité et de l'environnement
- ▶ M. Cornelis Neet, Directeur général de l'environnement et du Service de l'environnement et de l'énergie (DSE)
- ▶ M. Philippe Gmür, chef du Service du développement territorial (DINT)
- ▶ M. François Schaller, ingénieur, responsable du secteur éolien au SEVEN

Planification des éoliennes: un premier pas pour couvrir un quart de la consommation vaudoise

Mme Jacqueline de Quattro

Conseillère d'Etat

UNE POLITIQUE ENERGETIQUE GLOBALE

- ▶ Développer l'efficacité énergétique et les économies d'énergies
- ▶ Développer les énergies renouvelables et augmenter la part des énergies produites par le canton
- ▶ Assurer un approvisionnement sûr et compatible avec la protection de l'environnement

SELECTIONNER LES MEILLEURS SITES

- ▶ En excluant d'emblée de la planification les zones de haute valeur biologique ou paysagère.
- ▶ En accordant un poids principal au facteur vent
- ▶ En exigeant, après sélection des sites, des études d'impact et mesures de compensation, voire des adaptations du projet.

UNE PREMIERE ETAPE DE PLANIFICATION

- ▶ Sélection de sites potentiels
- ▶ Ces sites seront inscrits au Plan directeur cantonal à l'issue de la procédure de consultation
- ▶ Constitue la base légale pour construire des parcs éoliens (réaffectation des zones)

OBJECTIFS EOLIENS DU CANTON

- ▶ Produire entre 500 et 1000 GW/h dans le canton
- ▶ Soit 12 à 25 % de la consommation d'électricité 2035.

Planification directrice des éoliennes

SELECTION

- ▶ 9 sites retenus
- ▶ 10 sites qui doivent encore remplir des conditions supplémentaires

PRODUCTION

- ▶ 511 GW/h
- ▶ 739 GW/h

TOTAL: 1250 GW/h
= 27% consommation VD en 2010

Choix des sites: méthodologie et procédure

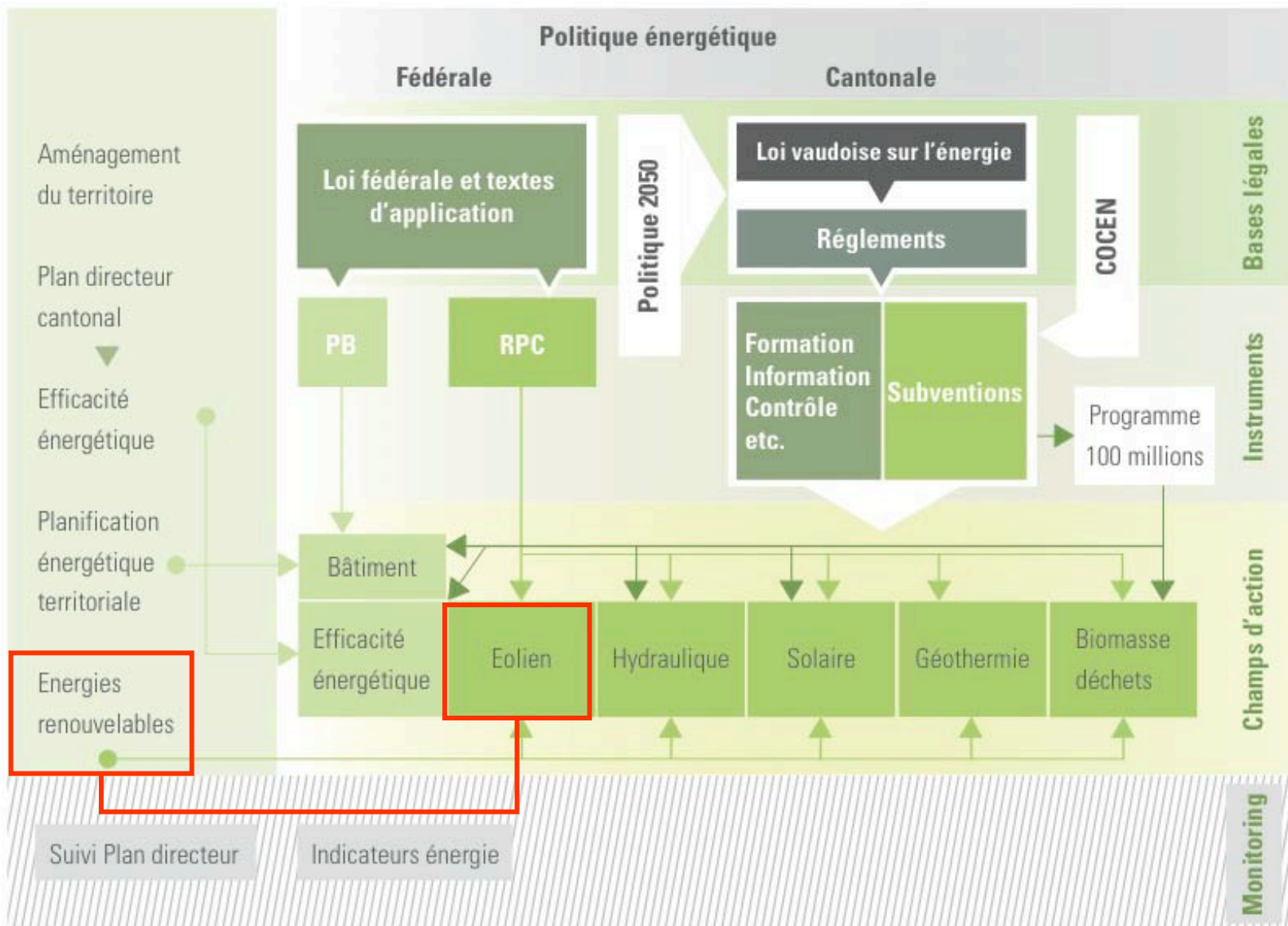
M. Cornelis Neet

Directeur général de l'environnement
et chef du Service de l'environnement et de l'énergie

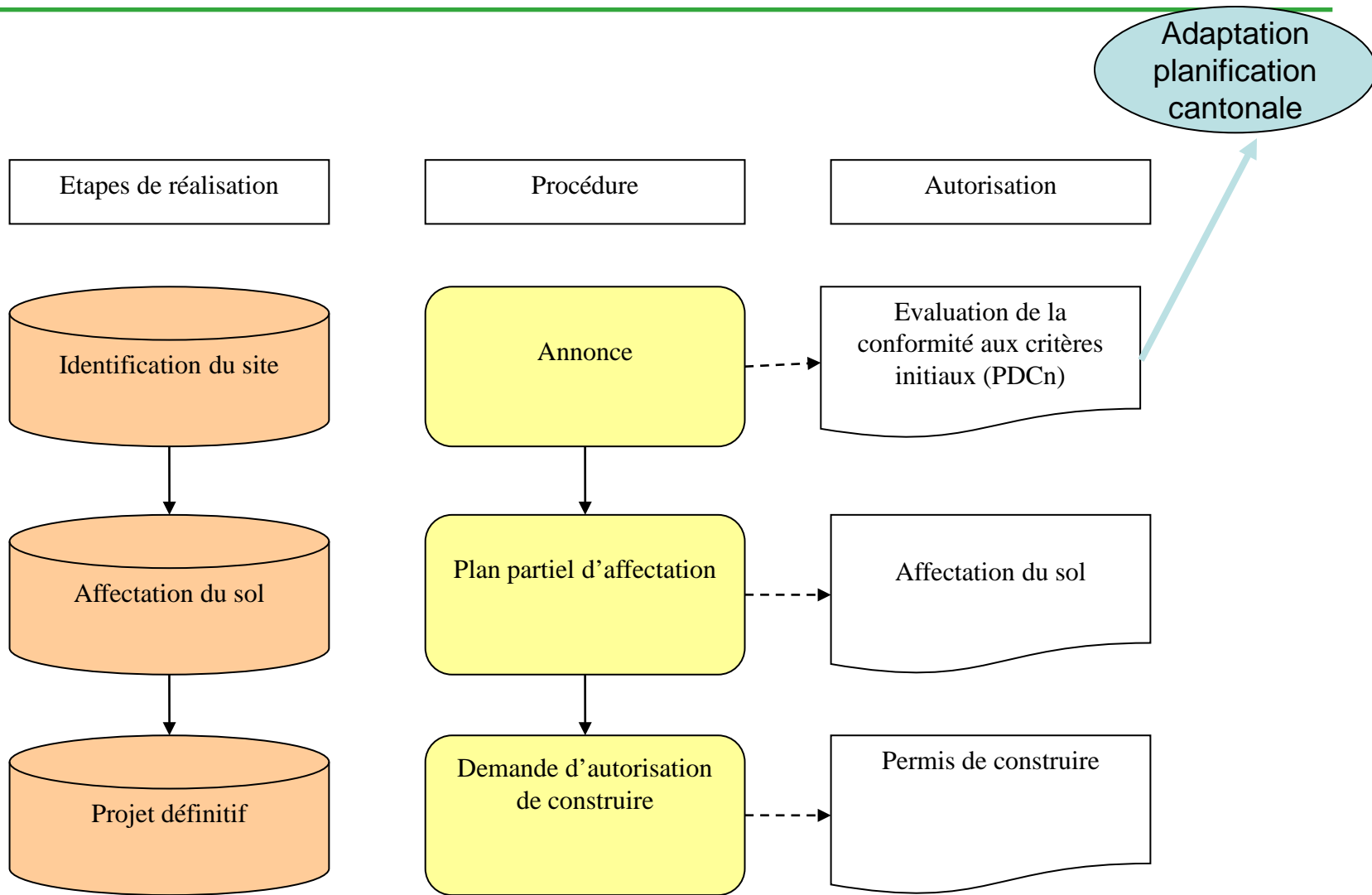
M. François Schaller

Ingénieur, responsable des projet éoliens, SEVEN

Politique énergétique vaudoise



Processus de réalisation des projets



Etapes :

- ▶ Décembre 2010 : lancement de la planification
- ▶ Avril 2011 : 1^{er} délai de dépôt des projets
- ▶ Juin 2011 : 1^{ère} sélection de 3 sites (+1)
- ▶ Octobre 2011 : 2^{ème} délai de dépôt des projets
- ▶ Mai 2012 : adoption de la sélection par le Conseil d'Etat en vue de son intégration au Plan directeur cantonal

Réalisée par le comité de planification des parcs éoliens (Copeol), sur mandat de la délégation du Conseil d'Etat à l'environnement et à l'énergie :

- ▶ Service de l'environnement et de l'énergie
- ▶ Service du développement territorial
- ▶ Service des forêts, de la faune et de la nature
- ▶ Service immeubles, patrimoine et logistique

Critères d'évaluation (1)

Vent

- **vitesse moyenne annuelle du vent**
- **qualité des mesures (durée, instruments utilisés, extrapolations, etc.)**
- **évaluation par un bureau spécialiste (Météotest)**

Paysage

- **nouvelles dessertes**
- **valeur des unités paysagères autour du projet**
- **impact sur les points de vue emblématiques et les sites construits, dans un rayon de 10 km**
- **évaluation par un bureau spécialiste (Hintermann & Weber)**

Environnement

- **proximité des habitations**
- **sensibilité potentielle ou avérée en relation avec les chiroptères et l'avifaune**

Critères d'évaluation (2)

Radars

- **interférence avec les radars météo (préavis MétéoSuisse)**
- **interférence avec la navigation aérienne (préavis Skyguide, détermination de l'Office fédéral de l'aviation civile)**

Raccordement au réseau d'électricité

- **possibilités de raccordement et difficultés liées**

Localisation

- **implantation hors secteurs ou zones d'exclusion**

Patrimoine

- **impact sur le grand paysage et les sites construits de haute valeur**

Acceptation locale

- **engagements des communes et des propriétaires**

Avancement

- **avancement dans la procédure de planification**

Projets déposés

Projets déclarés lors de l'enquête 2009

- **52 projets**

1er dépôt (30 avril 2011)

- **45 projets déposés**
- **9 projets complets pour évaluation**
- **3 projets intégrés dans la planification cantonale (Tous-Vents, EolJorat Sud, Bel Coster) et 1 projet retenu sous conditions (Vaudair)**
- **1 projet intégré initialement : Sainte-Croix**

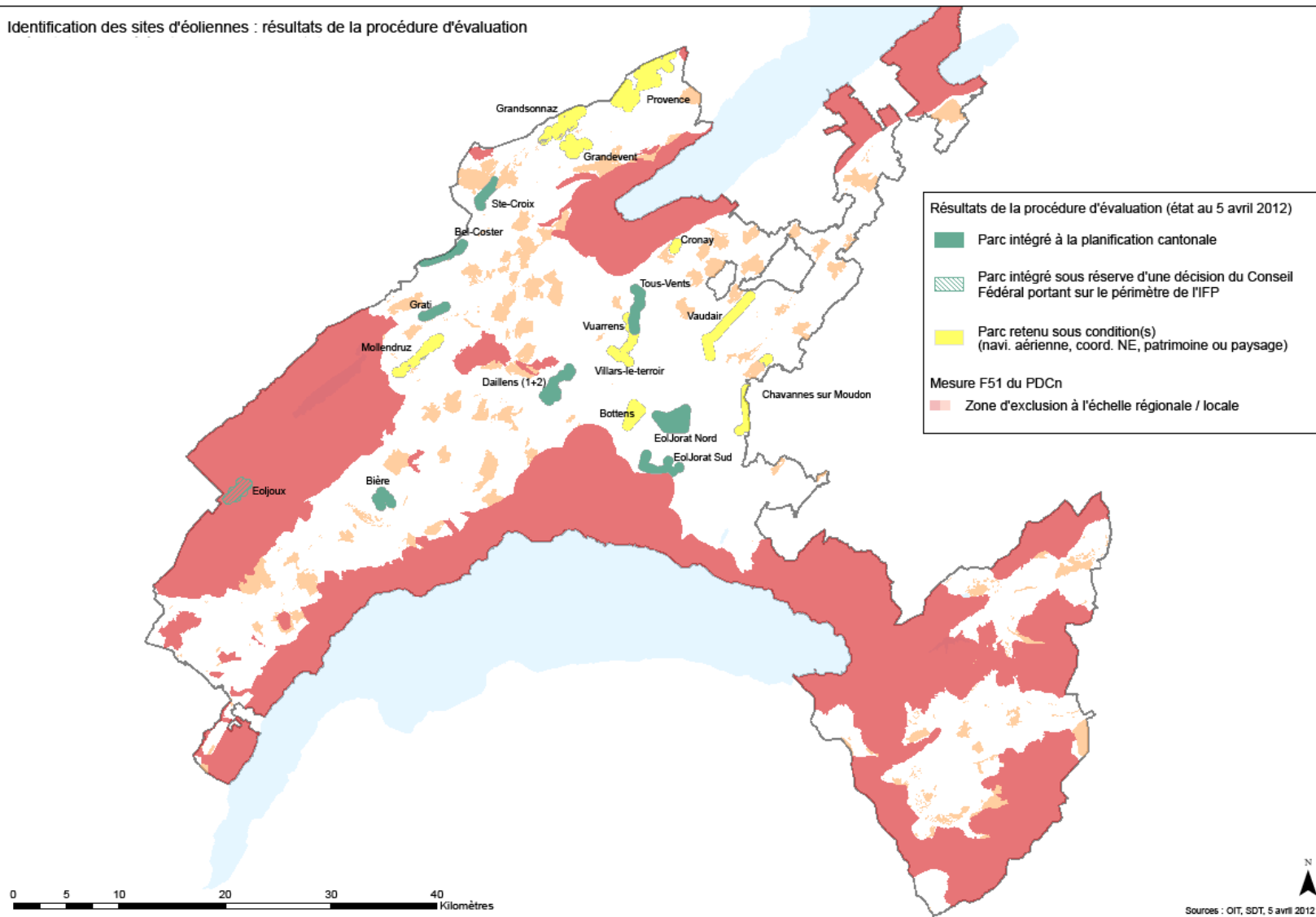
2ème dépôt (31 octobre 2011)

- **32 projets déposés**

Volume total des projets

- **37 projets**
- **~ 280 machines**
- **~ 860 MW**
- **~ 1850 GWh (40% de la consommation actuelle du canton)**

Carte des résultats



Caractéristiques de la planification

- ▶ Les zones d'investigation initiales de la fiche F51 sont confirmées
- ▶ Le gisement en vent du Jorat et du Gros-de-Vaud s'avère supérieur aux évaluations antérieures (< 2009)
- ▶ Les gisements de l'ouest du canton ne sont pas exploitables en raison des interférences avec les radars de Cointrin
- ▶ Une grande partie de l'arc jurassien ne recevra pas de parcs éoliens
- ▶ Le potentiel du solde de l'arc jurassien doit encore faire l'objet d'une pesée définitive des intérêts à l'issue de la consultation (plusieurs projets retenus sous conditions)

Liste des projets intégrés

<i>Projet</i>	<i>Communes</i>
Bel Coster	Ballaigues, L'Abergement, Lignerolle
Bière	Bière
Daillens / Oulens	Daillens, Oulens-sous-Echallens
EolJorat Nord	Corcelles-le-Jorat, Froideville, Jorat-Menthue, Poliez-Pittet
EolJorat Sud	Lausanne
Eoljoux	Le Chenit
Grati	Premier, Vaulion
Ste-Croix	Sainte-Croix
Tous-Vents	Essertines-sur-Yverdon, Orzens, Pailly, Ursins

Liste des projets retenus sous conditions

<i>Projet</i>	<i>Communes</i>
Bottens	Bottens
Chavanne sur Moudon	Chavannes-sur-Moudon, Vulliens
Cronay	Cronay
Grandevent	Bullet, Fontaines-sur-Grandson, Grandevent
Grandsonnaz	Bullet, Fiez, Fontaines-sur-Grandson, Mauborget
Mollendruz	Juriens, La Praz, Mont-la-Ville
Provence	Provence
Vaudair	Chapelle-sur-Moudon, Neyruz-sur-Moudon, Saint-Cierges, Thierrens, Villars-le-Comte
Villars-le-terroir	Villars-le-Terroir
Vuarrens	Vuarrens

Tableaux de synthèse

	Parcs	Machines	Puissance (MW)	Production (GWh)
Parcs retenus pour la planification cantonale	9	67	210	511
Parcs intégrables sous conditions	10	103	321	739
Total	19	170	531	1250

Répartition des parcs intégrables sous conditions				
Sous réserve de coordination avec NE et FR	4	73	212	461
Après réduction de l'impact paysager	1	12	36	89
Sous réserve d'un préavis positif de Skyguide	5	18	73	189

Projets non intégrés dans la planification

Nombre de projets non intégrés

- **18 projets**
- **~ 110 machines**
- **~ 330 MW**
- **~ 600 GWh (32% de la production des projets déposés)**

Motifs

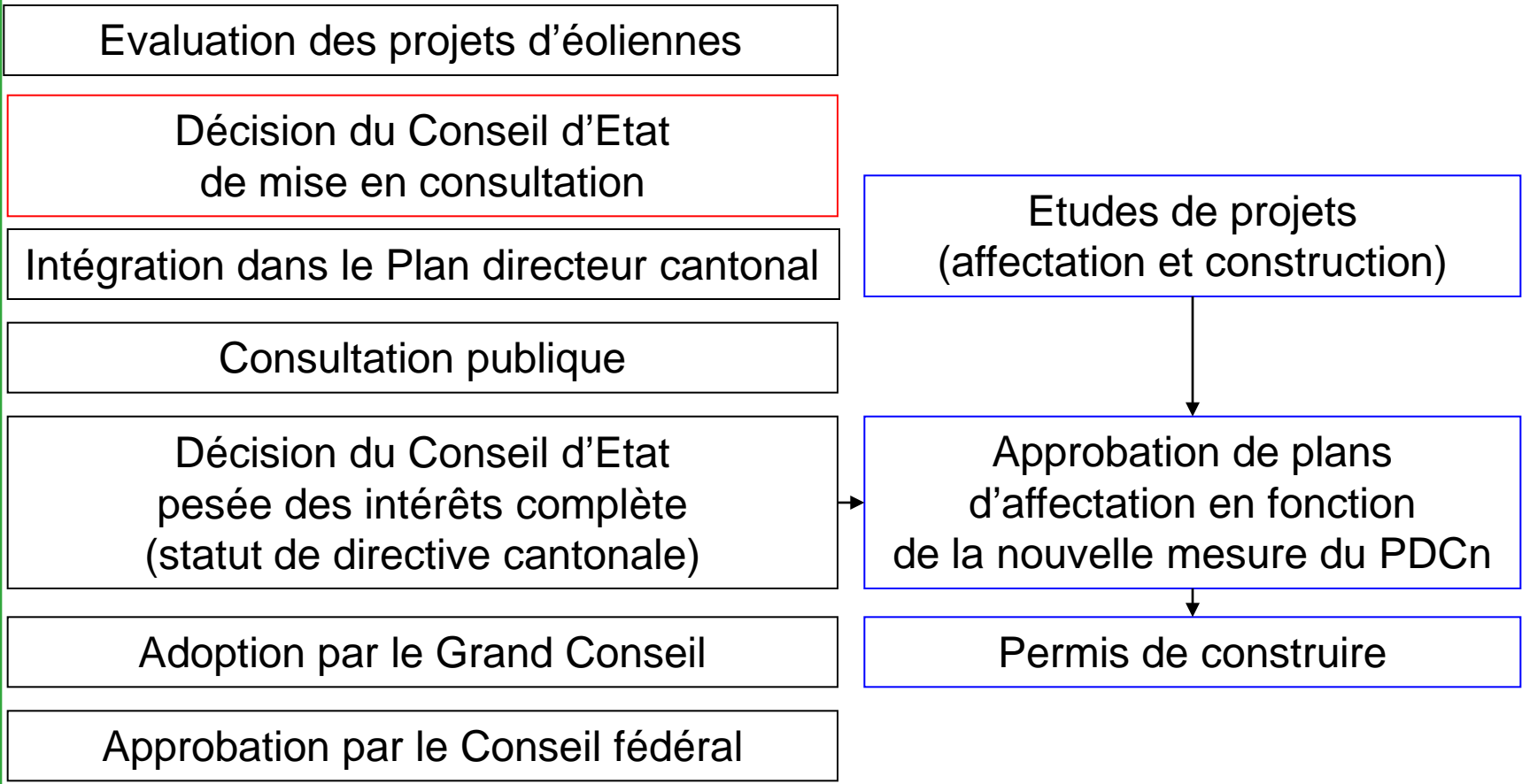
- **vitesse de vent et production d'énergie insuffisante**
- **absence de mesures du vent dans le périmètre du projet**
- **implantation des machines en zone d'exclusion**
- **préavis négatif de Skyguide pour cause d'impact sur la navigation aérienne**

Plan directeur cantonal et procédure de consultation

M. Philippe Gmür

Chef du Service du développement territorial

Procédure de planification des éoliennes



QUESTIONS